Belgique – Belgïe
P.P.
6700 Arlon 1
BC 0488

Le Courrier du Parc

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

2 250 exemplaires

N°64
(4e trimestre 2013)

P 202053 – Bureau de dépôt Arlon 1

SOMMAIRE :

Le coin des associations..... 1
Ligne de partage des eaux..... 2
Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise..... 3
ValleEnergie vous informe : ..... 4 & 5
Promenade DécouVerte des énergies d'hier et d'aujourd'hui
Achat groupé d'énergie
Contrat de rivière Attert : du nouveau pour la protection des berges ! 6
Coup de projecteur : Épices & Tout à Nobressart..... 7
Mise en oeuvre de la Directive Cadre Eau..... 7
Distribution d'arbres fruitiers..... 8

Pour nous contacter : 063/22 78 55

PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Secrétariat : asbl « Au Pays de l'Attert »
Voie de la Liberté, 107
6717 Attert
Tél : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be - www.aupaysdelattert.be

Rédaction & relecture : Nathalie Druart, Sylvie Hubert, Kévin Mathu, Elisabeth Tonglet et Dominique Scheepers
Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert
Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de :

Le coin des associations

LE TILLEUL - HEINSTERT

Vendredi 22 novembre, dès 20h : soirée beaujolais organisée avec le groupe Vin Stert à la salle du Tilleul. Beaujolais nouveau, autres beaujolais à la carte, assiette de spécialités régionales (charcuterie/fromage). La bière est également au menu. Ambiance guinguette - musette.

FERME D'A YAAZ - HEINSTERT

De la fibre au fil : ateliers tous les jeudis de 19 à 22h, du 7 novembre au 19 décembre
A la découverte de la laine (7/11), de la toison au fil : cardage et initiation au filage (14/11), teinture de la laine (21/11), feutrage au savon (28/11), filage approfondissement (5 & 12/12), atelier tricot et crochet (19/12)
30 € par atelier - 200 € pour le cycle complet. Pour débutant et confirmé.

contact@christallittlekitchen.com

SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL D'ATTERT

Marches du jeudi après-midi.
Lieux de départ : www.aupaysdelattert.be/pdf/MarchesFin2013.pdf

Vendredi 13 décembre, 19h à Heinstert : marche en forêt de 6 km. Départ en groupe à 19h de la ferme d'a Yaaz (rue de l'Ermitage)

si.attert@attert.be - 063/23 62 88

MAISON CROIX-ROUGE ATTERT-FAUVILLERS-MARTELANGE

Lundi 16 décembre de 15 à 20h et mardi 17 de 16 à 20h à Attert : collectes de sang à la salle du Cothurne

Mady Gaul-Dessoy 063/21 65 36

A TRAVERS CHANTS, CHOEUR DU VAL D'ATTERT

Samedi 7 décembre, 17h à Thiaumont : concert « Trois petites notes de musique » avec le petit choeur d'enfants « Les Sittelles », le groupe vocal « LADOREMI » (gospel) et A Travers Chants ; en l'église de Thiaumont

Nicole : 063/22 62 86 ou Jacqueline : 063/21 67 75

N'hésitez pas à nous communiquer vos événements.

Plus d'info : www.aupaysdelattert.be/agenda.php

Ligne de partage des eaux

La ligne de partage des eaux est la limite géographique qui divise un territoire en bassins versants. De chaque côté de cette ligne, les eaux s'écoulent dans des directions différentes. La commune d'Attert fait partie de deux bassins : celui du Rhin pour la vallée de l'Attert et celui de la Meuse pour le Ruisseau de Heinstert et le Zertsfeltgesbach.

Panneau didactique

La ligne de partage des eaux entre le bassin du Rhin et le bassin de la Meuse traverse le village d'Heinstert en suivant pratiquement le tracé de la N87 (voir carte ci-dessous).

Les ruisseaux à gauche de la N87 en allant vers La Corne-du-Bois-des-Pendus vont rejoindre la Rulles qui se jette dans la Semois qui à son tour se jette dans la Meuse. Tandis que les ruisseaux à droite de la N87 vont dans l'Attert qui va se jeter dans l'Alzette à Colmar-Berg. L'Alzette est elle-même un affluent de la Sûre qui conflue avec la Moselle, affluent du Rhin.

On peut remarquer que la frontière linguistique ne suit pas cette ligne de partage, mais suit les limites communales. En effet, le nom des ruisseaux situés sur la commune d'Attert et donc en Pays d'Arlon est en luxembourgeois, Schleimbach, Zertsfeltgesbach, tandis que les noms situés sur la commune d'Habay et donc en Gaume sont en français : Passe du Cerf, Huttes Brulées, Longues Bouteilles…

Pour mettre en évidence cette particularité, un nouveau panneau didactique a été installé par le Parc naturel de la Vallée de l'Attert.

Le panneau est situé devant la chapelle Notre Dame des Victoires à l'entrée d'Heinstert. La promenade balisée d'Heinstert passe tout à côté… arrêtez-vous quelques instants pour découvrir cette particularité et admirer le paysage magnifique !

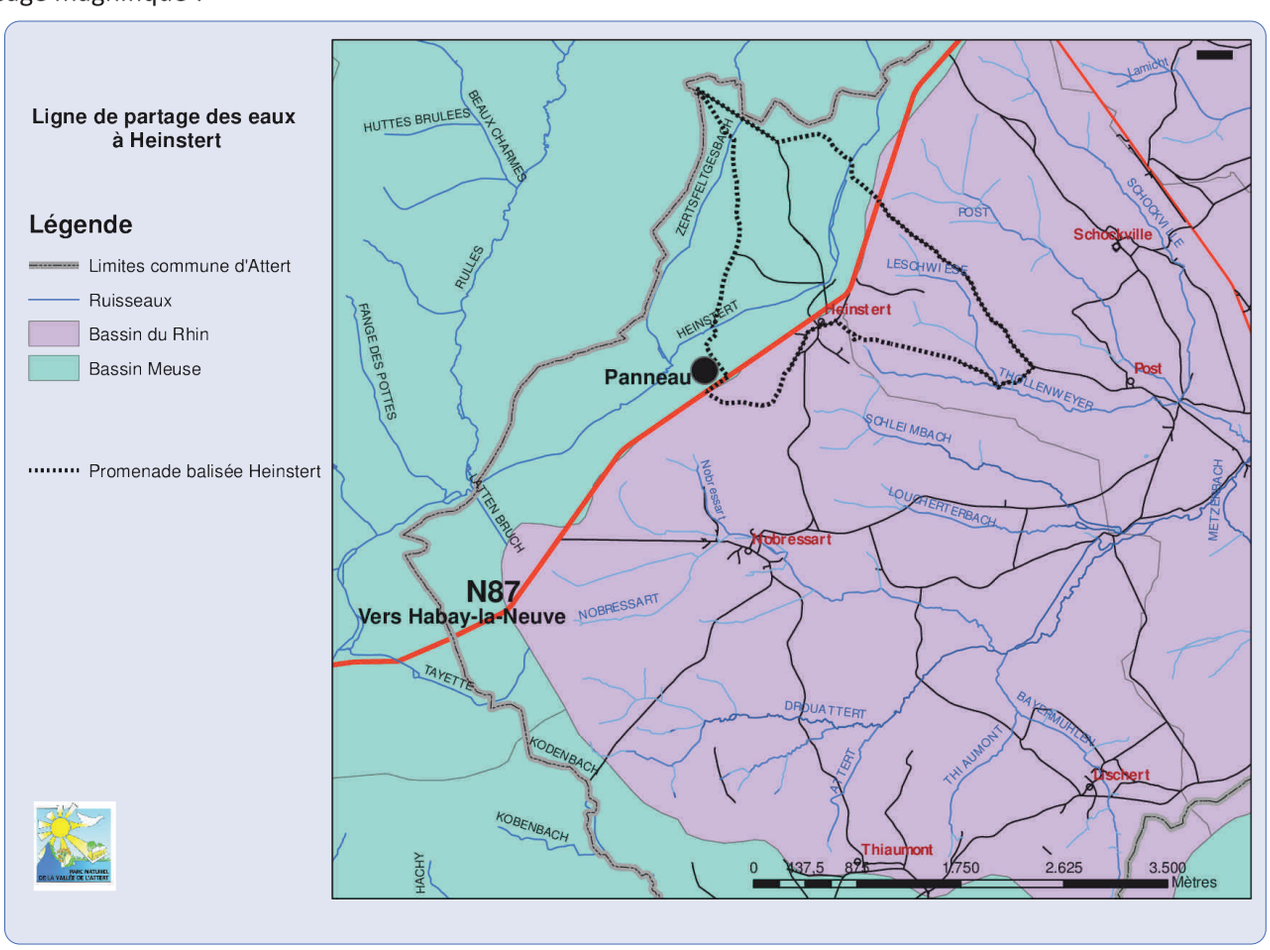

A Metz pour... une messe

En 2012, le festival « Musique dans la Vallée » a accueilli la Maîtrise de la cathédrale de Metz. De cette rencontre est née l'idée d'organiser un stage de chant avec la possibilité d'animer la messe en la superbe cathédrale de Metz.

En acceptant la proposition de l'asbl « Au Pays de l'Attert », le chœur du Val d'Attert « À Travers Chants » a eu la chance de participer à un stage sur les « techniques de chant choral ». Christophe Bergossi, Directeur Musical de la Maîtrise et Maître de Chapelle de la Cathédrale Saint-Etienne de Metz, a invité les choristes à travailler la respiration, le placement de la voix, le maintien corporel... Une bonne préparation pour chanter la messe dominicale du lendemain. Animer une célébration dans cette remarquable cathédrale à l'architecture gothique et sous les 40 m de sa nef centrale était un défi particulièrement difficile à relever. Surtout quand plus de six cents personnes sont présentes à l'office.

Pour terminer ce week-end, des guides ont emmené le groupe pour une visite de la cathédrale et de la ville, visite qui a révélé bien des facettes de cette superbe ville française.

Ce stage fut pour tous les choristes et également pour leur chef du chœur, Julie Lambert, une expérience enrichissante en tout point de vue, aussi bien musical que personnel.

Si vous aussi vous aimez chanter, notez que les répétitions d'A Travers Chants ont lieu le lundi de 20 à 22h à la salle « La Fontaine » de Nobressart. Tous les registres de voix sont les bienvenus, en particulier les voix masculines. Visitez également le site du chœur : www.choraleatc.be

3e tournoi transfrontalier de tennis de table

Le 26 octobre dernier, le hall omnisport de Beckerich a accueilli près de 50 pongistes venus se mesurer amicalement à l'occasion de ce 3e tournoi transfrontalier de tennis de table soutenu par l'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise.

Au cours de 6 rondes consécutives, les compétiteurs se sont affrontés suivant le système suisse, bien connu dans le monde des échecs. Utilisant des tables de handicaps, celui-ci ouvre la porte à des joutes entre n'importe quelle paire de participants sans catégories d'âge ou de niveau de classement. La préparation logistique se montra sans faille et permit un déroulement sans accroc, le programme de gestion spécialement mis au point par le club d'Attert permettant aux joueurs de suivre l'évolution du classement match près match.

L'absence regrettée du club de Niederpallen fut compensée par la première participation du club de Preizerdaul qui a rejoint cette année les 4 clubs partenaires de l'événement depuis ses débuts : Attert, Beckerich, Ell et Ospern.

Comme les années précédentes, le dernier tour a mis face à face les 2 joueurs invaincus jusqu'alors. C'est Shari Schaus, présidente du club de Préizerdaul, qui s'est imposée au cours de cette finale face à Alain Even (DT ELL), vainqueur de l'édition 2011 et également finaliste l'an dernier.

Au terme de l'épreuve sportive, les trophées furent remis aux lauréats. Un souper convivial clôtura la soirée.

Chacun des acteurs de la journée s'est vu remettre le traditionnel T-shirt commémoratif.

Palmarès

Classement absolu :

1/ Shari SCHAUS [Preizerdaul] 6/6

2/ Jean-Marc DIJOU [Preizerdaul] 5/6 Sets +13

3/ Georges EVEN [Ell] 5/6 Sets +12

4/ Patrick KERSCHEN [Beckerich] 5/6 Sets +11 (16-5)

5/ Vincent THOMAS [Attert] 5/6 Sets +11 (15-4)

Classement compensé (progression entre le classement absolu et l'indice (position) de départ dans la liste de force de départ) :

1/ Romain BRAHY [Attert] +24

2/ Benoit LEICHTBERG [Beckerich] +17

3/ Thierry GOFFETTE [Attert] +16

Le Trophée « Club » est attribué sur base des places cumulées des meilleurs représentants de chaque club. C'est Beckerich qui remporte ce trophée âprement disputé : la décision n'est tombée que sur la meilleure position du 6e joueur, suite à une égalité avec Ell au décompte habituel des 5 premiers classés de part et d'autre.

Un beau succès pour un tournoi que tous se proposent d'ores et déjà de réitérer l'an prochain, fort du soutien confirmé des acteurs de la collaboration belgo-luxembourgeoise.

VallEnergie vous informe

CONSEIL ÉNERGIE & INFOS :

kevin.mathu@attert.be
benedicte.grodent@attert.be
Tél. : 063/22 78 55
www.vallenergie.eu
www.facebook.com/vallenergie

VallEnergie est un projet Interreg IVA qui vise à atteindre l'autonomie énergétique de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise.

Promenade DécouVerte des énergies d'hier et d'aujourd'hui

Le partenariat du projet, en collaboration avec le Syndicat d'initiative du Val d'Attert vous propose un parcours vélo d'environ 45 km centré autour de sites énergétiques.

Venez découvrir les anciennes et nouvelles énergies et profitez de l'occasion pour recharger vos batteries en admirant la nature et les villages authentiques de la **Vallée de l'Attert belge et luxembourgeoise**.

La farde contenant les explications sur les douze sites est disponible gratuitement auprès des partenaires du projet VallEnergie. Pour le côté belge, c'est dans les bureaux de l'asbl Au Pays de l'Attert (voie de la Liberté, 107 à Attert) que vous trouverez la farde. Des vélos électriques sont également à votre disposition à Attert. De quoi donner des ailes à tout le monde !

A noter que la farde existe en deux versions : française ou allemande.

Intéressé ?
La farde contenant des explications sur chaque site est disponible gratuitement dans nos bureaux

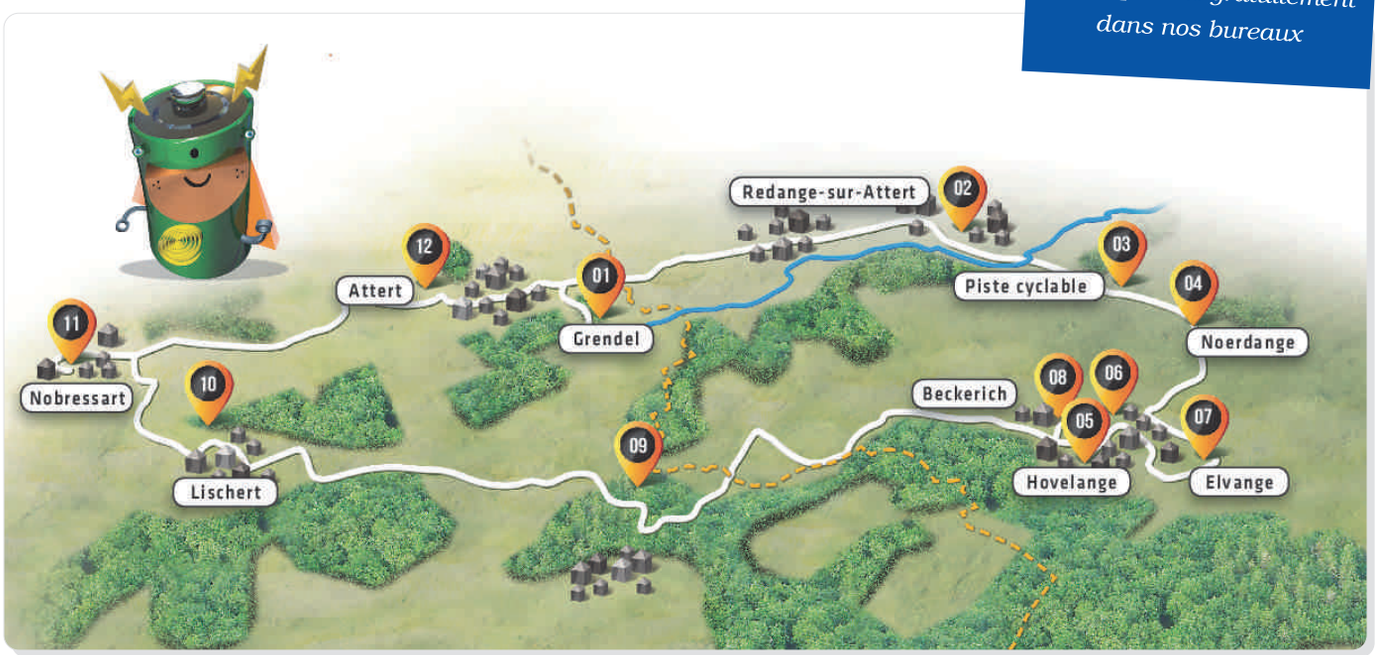

Partenaires :

Au Pays de l'Attert — Komm Spuer Nat — d'millen — Université de Liège

Cofinanceurs :

L'UNION EUROPÉENNE INVESTIT DANS VOTRE AVENIR — Projet cofinancé par l'Union européenne via le FEDER dans le cadre du programme INTERREG IV A — Interreg IV A — Wallonie

Achat groupé d'énergie

Citoyens, artisans et petites entreprises, bénéficiez de l'Achat Groupé VallEnergie !

Cette initiative vise à fournir à chaque citoyen et professionnel un accompagnement pour le choix de son fournisseur **d'électricité** (verte) et **pellets** au meilleur prix et dans les meilleures conditions.

Elle vise aussi à fournir aux citoyens qui souhaitent faire réaliser un **audit énergétique** de leur habitation des références d'auditeurs qui souscrivent à une charte de qualité qui garantit leur travail et les conditions de prix et de mise en œuvre.

Une inscription peut vous faire gagner des centaines d'euros chaque année !

Pour ceux qui auraient raté les séances d'information, il est encore temps de vous inscrire.

Comment s'inscrire ?

Formulaire d'inscription

>> Nom, Prénom :

>> Si professionnel, nom entreprise et n° TVA :

>> Tél et/ou GSM :

>> E-mail :

>> Rue, n°, CP, Localité :

>> Votre fournisseur d'électricité actuel :

>> Quel est votre combustible de chauffage ?

- Mazout ☐
- Gaz ☐
- Electricité ☐
- Bois ☐
- Autre : ☐

>> Disposez-vous d'un compteur ou accès au gaz de distribution ?

Oui ☐
Non ☐

>> Souhaitez-vous recevoir l'offre d'achat groupé VALLENERGIE ?

En matière d'électricité ?
Oui ☐
Non ☐

En matière de pellets?
Oui ☐
Non ☐

En matière d'audits énergétiques de qualité ?
Oui ☐
Non ☐

>> Cochez les 3 thèmes qui vous intéressent le plus parmi les thèmes suivants :

- Primes Energie ☐
- Remplacement de la chaudière ☐
- Isolation de la toiture ☐
- Produire mon électricité avec des panneaux photovoltaïques ☐
- Doubles vitrages ☐
- Eclairage de mon habitation ☐
- Autre thème sur l'énergie :

Cofinanceurs :

L'UNION EUROPÉENNE INVESTIT DANS VOTRE AVENIR

Interreg IVA

Wallonie

Vous pouvez également nous envoyer ce formulaire imprimé par la poste : Asbl « Au Pays de l'Attert », Voie de la Liberté, 107- ATTERT 6717

Inscrivez-vous rapidement, sans engagement, pour obtenir des **informations précieuses** afin de limiter vos factures d'énergie.

Il suffit pour cela de remplir le formulaire de participation contenu dans le dépliant qui a été distribué fin octobre dans votre boîte aux lettres.

Si vous ne l'avez pas eu ou si vous ne l'avez plus, vous pouvez compléter le formulaire ci-joint ou le télécharger sur le site www.grach.be/vallenergie.html.

Ensuite, il ne reste plus qu'à nous le renvoyer à l'adresse suivante : Asbl « Au Pays de l'Attert » - Voie de la Liberté 107 - 6717 Attert

Chaque inscription sera traitée individuellement. Après l'analyse de votre situation, des offres de prix vous seront adressées.

Renseignements :

Asbl « Au Pays de l'Attert » :
benedicte.grodent@attert.be - 063 22 78 55

Asbl Energies et Ressources :
info@grach.be - 085 71 42 00

Contrat de rivière Attert : du nouveau pour la protection des berges !

Décret du 10 juillet 2013 « pesticides » instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

A partir du 1er janvier 2015, les terres situées en bordure d'un cours d'eau non navigable classé et servant de pâtures seront obligatoirement clôturées de manière à empêcher toute l'année l'accès du bétail au cours d'eau si elles sont situées dans un site Natura 2000 ou dans une zone à risque d'eutrophisation. Toutes les autres pâtures situées le long d'un cours d'eau seront aussi clôturées sous réserve de l'existence d'un arrêté du Gouvernement wallon soustrayant l'ensemble ou partie du territoire d'une commune à l'application de cette mesure.

La partie de la clôture située en bordure du cours d'eau se trouve à une distance minimale d'un mètre mesurée à partir de la crête de la berge du cours d'eau vers l'intérieur des terres. Par dérogation, cette distance minimale est de 0,75 mètre pour les clôtures placées avant le 1er avril 2014.

Lorsqu'un passage à pied sec n'est pas possible dans ou à proximité immédiate des pâtures situées de part et d'autre du cours d'eau, des barrières peuvent être installées dans les clôtures situées en bordure de ce cours d'eau afin de permettre une traversée à gué. Ces barrières peuvent être ouvertes le temps nécessaire à la traversée du cours d'eau. Le pâturage est organisé de manière à réduire la fréquence et le nombre de traversées.

La clôture est établie de façon à ce qu'elle ne puisse créer une entrave au passage du matériel utilisé pour l'exécution des travaux ordinaires de curage, d'entretien ou de réparation aux cours d'eau.

Le Gouvernement peut accorder une dérogation à cette obligation uniquement pour les terres faisant l'objet d'un pâturage très extensif favorable à la biodiversité. Cette dérogation peut être obtenue auprès du DNF. (Art. 12)

Le Gouvernement pourra définir de nouvelles zones à risque où la clôture sera obligatoire.

Pour rappel, les cours d'eau non navigables classés et non classés doivent être clôturés en zone de baignade et amont pour le 31 mars 2014. Toutefois, il n'y a pas de zone de baignade sur le territoire du parc naturel.

Une demande de subside pour les clôtures et certains abreuvoirs peut être introduite via le portail agriculture de la Région : https://guichet.agriculture.wallonie.be.

Pour y accéder, il faut un nom d'utilisateur et un mot de passe. Une note explicative est également disponible. Une fois le formulaire rempli, il faudra attendre l'acceptation de celui-ci avant de réaliser les aménagements et ce avant le 31 mars 2014 en zones de baignade et amont et avant le 31 décembre 2014 en zone à enjeux spécifique (N2000 et masses d'eau de surface à risque d'eutrophisation).

Coup de projecteur : Épices & Tout à Nobressart

Il y a un peu plus de 2 ans, suite à une formation en sommellerie et lassés de la dominance de l'industrie agroalimentaire, Eric et Agnès ont décidé d'adopter le plaidoyer du Slow Food : bon, propre et juste. Et c'est ainsi qu'ils ont ouvert leur magasin « Epices & Tout » dans le village de Nobressart.

Une épicerie de valeurs

L'idée était de redécouvrir un rapport sensuel et humain à la nourriture. Pour cela, ils privilégient les produits locaux/belges, si possible bios, et avant tout artisanaux, ce qui les a amenés à rencontrer beaucoup de passionnés. Et pour le reste (on ne produit pas encore de cumin en Belgique), ils essayent de trouver les meilleurs produits possibles, à la fois respectueux de notre santé, de celle de la planète, et de la vie de ceux qui les produisent. Cette démarche favorise une bonne connaissance de la provenance et du mode de fabrication, afin de pouvoir en informer le consommateur. Enfin, cela encourage un mode de consommation alimentaire plus juste et respectueux, tout en soutenant les personnes qui y contribuent. Dans leurs étals, il y a des valeurs, de la vie, de la passion !

Enfin, ces deux convaincus et convaincants voulaient faire redécouvrir la joie des produits naturels, mais aussi peu transformés, afin d'éviter les dérives de l'industrie agro-alimentaire et de la malbouffe (standardisation, manque de traçabilité, coût écologique lié à l'importation et au suremballage, anonymat…).

Comme le dit son nom, l'épicerie propose un peu de tout ! Cela va du savon au jambon, en passant par le pain, les fruits et légumes, la bière belge, le vin… Toutefois, sa particularité reste le vrac pour les thés et épices, poivres, fruits secs, graines, bonbons… ce qui permet de proposer des produits très qualitatifs et naturels, tout en limitant leur coût et le suremballage. Vous êtes d'ailleurs invités à venir avec vos propres boîtes chercher la quantité souhaitée.

Épices & Tout
Rue du Koun 165
6717 Nobressart
GSM : 0474 36 12 73
flame@skynet.be
www.epicesettout.be

Si être client d'une telle épicerie demande l'effort de changer ses habitudes de consommation/d'achat, c'est aussi un plaisir : celui de la rencontre et de l'échange, des yeux et des papilles, celui de recevoir de l'enthousiasme et d'en distribuer autour de soi !

L'Epicerie vous accueille le **mercredi** de 12 à 19h et le **samedi** de 10 à 18h

Mise en œuvre de la Directive Cadre Eau

Une nouvelle enquête publique est en cours depuis le 16 septembre et jusqu'au 17 mars 2014 en vue de l'élaboration et de l'adoption des futurs plans de gestion par le Gouvernement wallon à l'automne 2015.

11 « Questions importantes » sont également soumises à enquête publique et permettront de déterminer les grands axes d'action des futurs plans de gestion.

Les enjeux identifiés pour une meilleure gestion de l'eau en Wallonie sont présentés dans une brochure consultable sur le site environnement.wallonie.be/dce ou dans votre commune.

Vos observations **écrites** peuvent être envoyées à la DGO3 :

- soit via environnement.wallonie.be/dce
- soit par courriel : eau@spw.wallonie.be
- soit par courrier postal : Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface du SPW-DGARNE - Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes

Vos observations **verbales** pourront être recueillies dans votre commune aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous (christian.vandendriessche@attert.be ou 063/24 27 76).

Distribution d'arbres fruitiers

Cela fait des années que le Parc naturel de la Vallée de l'Attert participe à la semaine de l'arbre. Les communes peuvent introduire auprès du Service Public de Wallonie, direction des espaces verts, une demande pour bénéficier de la distribution gratuite de plants. En moyenne, une commune obtient cette distribution tous les quatre ans.

Pas suffisant pour l'équipe du parc qui veut promouvoir la plantation non seulement d'arbres, arbustes et haies mais aussi d'arbres fruitiers. Ainsi, depuis quelques années maintenant, elle vous propose d'enrichir votre jardin de pommiers et pruniers.

Et avec succès, au grand regret des « retardataires » !

Afin de répondre à la demande de plus en plus grande, cette année le Parc naturel de la Vallée de l'Attert distribuera pas moins de **210 fruitiers** lors de la journée de l'arbre !

Nous aurons des pommiers, qui seront distribués par deux afin de favoriser la pollinisation, et des pruniers.

Les pruniers

Nous vous proposons des pruniers demi-tiges **mirabelliers de Nancy** et des **Reine-claudes d'Oullins** (chair jaune assez juteuse, très sucrée et parfumée). Ces variétés sont autofertiles, c'est-à-dire qu'elles sont capables de se féconder elles-mêmes et n'ont pas besoin d'une autre variété.

A noter dans votre agenda :

Date : *samedi 23 novembre*
Horaire : *à partir de 10h et jusqu'à épuisement du stock*
Lieu : *parking supérieur de l'Administration communale à Attert (près du parcours santé et du chemin vers l'école)*

Les pommiers

Si ce sont les pommes que vous préférez, deux « couples » vous sont proposés :

Reinette Evagil : petit fruit jaune de type Reinette, très bon arôme. Récolte début septembre.

Radoux : beau fruit rouge, croquant, de table. Récolte en octobre.

Ou

Discovery : chair ferme juteuse et sucrée, très bonne pomme de table. Récolte fin août.

Reine des Reinettes : beau fruit jaune strié de rouge, chair juteuse assez sucrée. Maturité fin août début septembre.

BON POUR

2 pommiers en échange de 5 €

OU

1 mirabellier ou 1 Reine-Claude d'Oullins en échange de 3 €

Samedi 23 novembre 2013 à partir de 10h

1 bon par famille et par personne, il ne sera pas permis de venir avec plusieurs bons afin de pouvoir contenter le plus grand nombre de personnes qui se seront déplacées.

A vos bêches !

La distribution se fera, dans la limite des stocks disponibles, le **samedi 23 novembre à partir de 10h** au parking supérieur de la maison communale à Attert. Vu la qualité des plants, une petite contribution financière vous sera demandée.

Avec le soutien de la Wallonie